



CHÂTEAU DE VERSAILLES

## FICHE PRATIQUE A L'USAGE DES ENSEIGNANTS ET DES ACCOMPAGNATEURS PERISCOLAIRES

### NOUVELLES MODALITES DE RESERVATION DES VISITES AUTONOMES POUR LES JEUNES VISITEURS

JUIN 2010

#### Vous souhaitez connaître les visites autonomes pour les jeunes visiteurs

##### A qui s'adressent-elles ?

Les visites autonomes réservées aux jeunes visiteurs – visites habituellement appelées visites SCOLAIRES – s'adressent aux groupes souhaitant visiter le Château de Versailles et comprenant au minimum 10 jeunes de moins de 18 ans ou résidents de l'Union Européenne de moins de 26 ans. Chaque groupe ne doit pas excéder 30 personnes au total.

Ces visites peuvent être réalisées dans un cadre scolaire ou périscolaire (centre aéré, centre de loisirs, ...).

##### A quoi donnent-elles droit ?

Les visites autonomes réservées aux jeunes visiteurs donnent accès à tous les circuits de visites ouverts du Château.

Ces visites sont gratuites :

- ▶ Pour les jeunes de moins de 18 ans et les ressortissants de l'Union Européenne de moins de 26 ans
- ▶ Pour les adultes accompagnant les jeunes selon les quotas suivants :
  - Pour les groupes de jeunes effectuant une visite dans un cadre scolaire :
    - . Maternelle : droit à 1 accompagnant pour 5 jeunes
    - . Primaire : droit à 1 accompagnant pour 10 jeunes
    - . Secondaire : droit à 1 accompagnant pour 15 jeunes
  - Pour les groupes de jeunes effectuant une visite dans un cadre périscolaire :
    - . Majorité de jeunes de moins de 6 ans : droit à 1 accompagnant pour 5 jeunes
    - . Majorité de jeunes de moins de 10 ans : droit à 1 accompagnant pour 10 jeunes
    - . Majorité de jeunes de plus de 10 ans : droit à 1 accompagnant pour 15 jeunes

##### Adultes en surnombre :

Si le groupe comprend des adultes supplémentaires non considérés comme accompagnants, ceux-ci ne doivent pas être plus de 3 et doivent acquitter un billet payant auprès du Centre de contact ou aux caisses groupes.



CHÂTEAU DE VERSAILLES

## **Vous souhaitez réserver une visite autonome pour les jeunes visiteurs**

### **Quand pouvez-vous le faire ?**

La réservation des visites autonomes ouvre le 1<sup>er</sup> du mois M-3 précédant la date de la visite. Vous pouvez alors réserver un créneau jusqu'à la veille de la date de votre visite, dans la limite des disponibilités.

### **Comment faire ?**

#### **Vous souhaitez réserver à l'avance un créneau de visite (avant J-3)**

Vous vous adressez au Centre de contact. Le Centre enregistre votre réservation et vous communique votre échéance de confirmation. Dans tous les cas, votre confirmation doit être reçue au plus tard 3 jours avant la date de votre visite à l'adresse suivante : [infos.professionnels@chateauversailles.fr](mailto:infos.professionnels@chateauversailles.fr). Si la réservation n'est pas confirmée, celle-ci sera remise à disposition des autres groupes.

A réception de votre confirmation portant date, signature et cachet de l'établissement, le Centre de contact valide votre réservation et vous indique que les billets seront à votre disposition aux caisses groupes. Il vous communique votre numéro de réservation pour vous permettre d'obtenir vos billets en caisse le jour de votre venue.

#### **Vous souhaitez réserver en dernière minute (entre J-3 et J)**

Vous pouvez vous adresser au Centre de contact ou aux caisses groupes.

##### **Vous souhaitez vous adresser au Centre de contact :**

Le Centre enregistre votre réservation.

Il vous communique votre numéro de réservation pour vous permettre d'obtenir vos billets en caisse le jour de votre venue.

##### **Vous souhaitez vous adresser aux caisses groupes sur place :**

Le caissier enregistre votre réservation et vous délivre vos billets.

## **ATTENTION:**

Les visites scolaires étant gratuites aussi bien en basse saison qu'en haute saison, la demande de telles visites est très supérieure aux capacités d'accueil du Château et l'établissement se trouve fréquemment dans l'obligation de refuser des groupes.

Pour cette raison, il vous est demandé, lorsque le Centre de contact a validé votre réservation, de bien vouloir l'honorer.

Dans le cas où vous ne vous présenteriez pas le jour de votre visite, un forfait de 25 euros vous serait facturé.

